



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1922

AVIS public est par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 décembre 2023, le **Règlement numéro 1922 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2024.**

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2024.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 20 décembre 2023

La greffière,

Julie Lamarche, OMA